



VILLE de  
GERARDMER



# LES 8 CONSEILS DU VACANCIER RESPONSABLE

“ Bienvenue à Gérardmer, petite station de montagne fière de son lac et de sa nature environnante encore préservée. Autant de charmes qui font de notre ville, la Perle des Vosges mais qui doivent faire l'objet de toute notre attention pour les préserver et continuer de faire de Gérardmer une ville où il fait bon vivre.

En tant que visiteurs, le temps d'un séjour, vous avez aussi un rôle à jouer dans la conservation de ce cadre exceptionnel. Nous vous donnons les conseils à suivre pour un séjour responsable. La volonté de la municipalité est d'inscrire la ville dans un tourisme durable, dans l'intérêt des habitants et pour qu'aujourd'hui comme demain vos séjours à Gérardmer soient des plus agréables.

”

## 1 JE RESPECTE MON VOISINAGE



En montagne les sons s'emplifient, c'est l'effet amphithéâtre. Vous venez d'arriver dans votre location, pensez à regarder la distance entre vous et les voisins pour ajuster le volume sonore. Les feux d'artifice sont soumis à autorisation.

## 2 JE RAMASSE MES DÉCHETS



Pour limiter la pollution et préserver la nature, veuillez jeter vos déchets dans les espaces dédiés. Le dépôt d'ordure sur la voie publique est interdit et répréhensible. Les déjections canines et les mégots ne doivent pas être jetés sur la voie publique.

## 3 J'ÉCONOMISE L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ



L'eau distribuée par la ville provient de nombreuses sources de montagne, l'eau de pluie est captée par la forêt et les tourbières. Cette eau est de qualité supérieure, mais les quantités sont limitées. Quand vous partez, pensez à baisser le chauffage.

## 4 JE TRIE 100% DE MES EMBALLAGES



Dans les Vosges, 100 % des emballages se trient ! Le tri et le dépôt des déchets recyclables se font dans les points d'apport volontaire du territoire de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges.

## 5 JE CONNAIS LES RÈGLES EN FORÊT



Lors d'une promenade en forêt, il est important de rester sur les sentiers et de ne pas allumer de feux ni de barbecues. Les routes forestières doivent être accessibles aux secours et le camping sauvage est interdit. Je respecte la faune locale.

## 6 JE CONNAIS LES ZONES DE QUIÉTUDE



L'objectif du programme «Quiétude attitude» est de faire connaître les zones de quiétude pour la faune sauvage. La faune est fragile, et principalement en hiver. Une carte interactive permet de localiser avec précision les zones : <https://quietudeattitude.fr>

## 7 JE CONNAIS LES ZONES DE BAINADES



Une plage payante est accessible, quai de Waremmes et différents espaces naturels de baignade (tolérée jusqu'à 25 mètres de la rive) sont possibles. La carte est disponible sur le site internet de la ville. Les animaux sont interdits dans l'eau et sur les plages.

## 8 JE M'ÉQUIPE EN HIVER



La loi montagne impose pour la période hivernale, des dispositifs antidérapants équipant les pneumatiques sont obligatoires pour tous les véhicules, et ce sur l'ensemble du territoire communal du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.



VILLE de  
GERARDMER



# THE 8 TIPS OF THE SUPER HOLIDAYMAKER

“

*Welcome to Gérardmer, a small mountain resort proud of its lake and its still preserved surrounding nature. So many charms that make our city the Pearl of the Vosges but which must be the subject of our full attention to preserve them and continue to make Gérardmer a city where life is good.*

*As visitors, during your stay, you also have a role to play in the conservation of this exceptional setting. We give you the advice to follow for a responsible stay. The will of the municipality is to register the city in a sustainable tourism, in the interest of the inhabitants and so that today as tomorrow your stays in Gérardmer are most pleasant.*

”

1

## I RESPECT MY NEIGHBORHOOD



In the mountains the sounds are amplified, it is the amphitheater effect. You have just arrived in your rental, remember to look at the distance between you and the neighbors to adjust the sound volume. Fireworks are subject to authorization.

2

## I PICK UP MY TRASH



To limit pollution and preserve nature, please dispose of your waste in the dedicated areas. The dumping of garbage on the track public is prohibited and punishable. Dog droppings and cigarette butts must not be thrown on public roads.

3

## I SAVE WATER AND ELECTRICITY



The water distributed by the city comes from many mountain springs, rainwater is captured by the forest and peat bogs. This water is of superior quality, but the quantities are limited. When you leave, remember to turn down the heating.

4

## I SORT 100% OF MY PACKAGING



In the Vosges, 100% of packaging is sorted! The sorting and deposit of recyclable waste is done at voluntary drop-off points in the "Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges" territory.

5

## I KNOW THE RULES IN THE FOREST



When walking in the forest, it is important to stay on the trails and not to light fires or barbecues. Forest roads must be accessible to rescuers and wild camping is prohibited. I respect the local wildlife.

6

## I KNOW THE QUIET ZONES



The objective of the "Quietude attitude" program is to make known the quiet areas for wildlife. The fauna is fragile, and mainly in winter. An interactive map allows you to precisely locate the areas: <https://quietude-attitude.fr>

7

## I KNOW THE BATHING AREAS



A paid beach is accessible, Quai de Wareme and various natural bathing areas (tolerated up to 25 meters from the shore) are possible. The map is available on the city's website. Animals are prohibited in the water and on the beaches.

8

## I EQUIP MYSELF IN WINTER



The mountain law imposes for the winter period, non-slip devices fitted to the tires are compulsory for all vehicles, and this throughout the municipal territory from November 1 to March 31.